



SECTION



BAS-RHIN

DECLARATION LIMINAIRE CSAL 28 novembre 2023

Monsieur le Président,

Nous nous inquiétons pour vous : souffrez-vous de géphyrophobie, trouble anxieux caractérisé par la peur des ponts ?

En effet, votre choix de proposer le seul pont naturel du 16 août 2024 et d'**exclure le pont naturel du 10 mai 2024** est incompréhensible !

Quel **signal détestable** envoyé aux personnels qui ont assuré la dernière campagne dans les conditions que l'on sait !

D'autant plus que les justifications de l'administration, taux de décroché et date de fin de la campagne déclarative, sont aberrantes.

Il ne vous aura pas échappé que **les SIP sont fermés le vendredi...** ??? Alors pourquoi cette obstination puisque l'on sait déjà que les usagers trouveront porte close?

Pensez-vous que les usagers n'auront rien d'autre à faire entre 2 jours chômés et le week-end que de se dire au petit déjeuner « vite vite je vais contacter mon SIP »?!?

D'ailleurs, pensez-vous que les usagers s'imagineront tout simplement que nos services sont fermés mais que nous travaillons ?

L'Education nationale, elle, fera le pont !!

Allez-vous ouvrir des garderies dans les services ce jour-là?!?

Si vous maintenez l'absence de pont, vous allez forcément générer des tensions inutiles entre collègues et avec la hiérarchie. **Souhaitez-vous mettre le feu** dans les services ?

Les agents des SIP, du SDIF et du Centre de Contact continuent de payer un lourd tribut pour rattraper les conséquences de **GMBI**, pour faire face à toutes les réclamations liées à l'émission de **THS** (taxe d'habitation secondaire) pour des étudiants et pour des enfants non majeurs, parfois encore nourrissons - !!! - (nous y reviendrons longuement dans les 2 points à l'ordre du jour relatifs aux campagnes déclarative et avis).

En outre, ils supporteront, en 2024, une nouvelle campagne **ICT** et la relance de tous ceux qui n'ont pas encore déclaré dans **GMBI**, avant d'enchaîner avec la **campagne** déclarative puis la campagne des avis.

Dans ces conditions, on peut estimer que les agents ont besoin de ce pont naturel pour récupérer !

Et les **agents des autres services** n'ont pas à supporter les **dommages collatéraux** d'une campagne qui aurait déjà pu être allongée de quelques jours pour permettre à tous les agents de bénéficier du pont du 10 mai.

Surtout si des applicatifs sont fermés, comme ce sera le cas de Chorus...

Pour ces raisons, au regard de la conscience professionnelle des agents et en guise d'une certaine forme de reconnaissance de votre part, les élus FO DGFIP 67 réclament les 2 jours de ponts naturels pour tous, à l'instar du choix déjà opéré par certains directeurs locaux.

Car oui certains DRFIP, et pas des moindres puisqu'il s'agit par exemple de ceux du 33 et du 69, ont accordé le Pont du 10 mai.

Vous êtes directeur régional, et à ce titre responsable des agents placés sous votre autorité. Sachant que la « consigne » nationale laisse toujours une marge de manœuvre à l'appréciation du directeur local, vous pouvez donc prendre vos responsabilités, mais aussi faire preuve de souplesse, d'agilité, de bienveillance, et tout simplement d'intelligence, en accordant le pont du 10 mai.

Votre prédécesseure, pourtant toujours prompte à montrer à la DG qu'elle pouvait aller au-delà de ce que la Centrale demandait, avait accordé le pont du 27 mai 2022 quand bien même le DG avait rappelé les « impératifs » de campagne.

Accorder ce pont serait, sans préjudice, un geste à destination des personnels dont l'engagement ne se dément pas malgré les difficultés auxquels la DGFIP les astreint régulièrement.

Pour préserver les agents, leur vie personnelle et familiale, ainsi que les collectifs, FO DGFIP 67 a toujours voté en faveur des ponts naturels.

Cependant, si seul le pont du 16 août était accordé, les élus FO DGFIP 67 voteront pour la 1ère fois contre.

Ce serait tout de même un sacré tour de force de votre part de réussir à faire voter contre des élus favorables par principe aux ponts naturels...

Et pour le moins, si vous maintenez votre proposition, nous nous attendons à ce que toute l'équipe de commandement, et au-delà tous les chefs de division et leurs adjoints cadres ++, soient physiquement présents ce jour-là au bureau !

Pour finir sur les ponts naturels, nous vous rappelons que le 25 décembre est un jour férié national, que le 26 décembre est férié en Alsace Moselle, ce que la DG oublie tout le temps, et que le 27 décembre est un vendredi.

Quand il s'agit de revendiquer pour les agents, FO DGFIP est toujours là ! Nous franchissons donc le pas et **sollicitons un pont naturel le vendredi 27 décembre !**

Concernant le bilan départemental relatif au **télétravail**, autre point à l'ordre du jour, les élus FO DGFIP 67 vous avaient déjà alerté sur la tendance de certains chefs de service à revenir sur les jours accordés, sur les refus oraux et les pressions amicales, sur les velléités d'imposer le télétravail aux inspecteurs des brigades, pourtant agents nomades.

Nous y reviendrons bien évidemment en séance.

Cependant, il va falloir nous expliquer comment le recul du télétravail va être **compatible avec la suppression d'un quart des surfaces occupées** par l'administration annoncée par l'ambitieux M. Cazenave, ministre délégué aux comptes publics.

Comme à la DGFIP nous avons la fâcheuse habitude d'être exemplaires (entre autres sur les suppressions d'emplois), nous avons toutes les raisons de craindre d'être encore les victimes toutes désignées de ce que le ministre affirme être une "réforme ambitieuse" !

Où est l'ambition quand il s'agit de supprimer 1/4 de nos surfaces de travail ?

Comment ce ministre peut-il affirmer que le ratio des surfaces par agent est de **24 m²** ? A moins qu'il ne visite que les bureaux des AGFIP et AFIP quand il se déplace, c'est tout simplement injurieux pour les fonctionnaires et ne peut que renforcer le fonctionnaire bashing !

Les collègues de **Molsheim**, par exemple, ont dû rire jaune à l'évocation de ces 24 m² par agent...

A propos d'ambition, se gargariser de n'avoir que 200 suppressions d'emplois, comme l'a fait le DG, n'est pas des plus porteurs. Surtout lorsque l'on sait que la DGFIP sera bien seule dans ce cas. Surtout lorsque l'on sait que les **directions départementales** se verront **supprimer 600 emplois** pour permettre des renforts notamment en Centrale...

Vous le savez déjà, mais nous vous le répétons si besoin, FO DGFIP est contre les suppressions d'emplois, contre la rationalisation immobilière à la hache, contre le télétravail forcé, contre le flex office (agent sans bureau fixe), contre toute mesure dégradant les conditions de travail et accroissant les RPS.

Alors que vous avez mis à l'ordre du jour l'**attractivité** de la DGFIP, il n'est pas certain que les propos du ministre et ses conséquences à venir aillent dans le bon sens...

Pour ce qui est de la **rémunération**, nous savons parfaitement ce qu'il en est : la faiblesse de nos rémunérations, suite aux années de surgel du point d'indice et à 2 années de forte inflation, est le principal frein à l'attractivité.

Pour rester dans le champ ministériel et DGFIP, les élus FO DGFIP 67 revendiquent une reconnaissance professionnelle des agents qui passe par une revalorisation pérenne, substantielle et immédiate de la rémunération POUR TOUS.

Les miettes de prime proposées par le DG dans le cadre des négociations indemnitaires actuelles ne sauraient être acceptables en termes de reconnaissance de l'implication professionnelle sans faille des agents. Au contraire, elles sont indécentes et même insultantes.

Nous demandons que soit annexé à notre liminaire le tract intersyndical « Stop à la diète ! », où figurent les revendications relatives au régime indemnitaire.

FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DRFIP 67

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr		BULLETIN D'ADHESION	
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/		à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP	
site national : www.fo-dgfip.fr/		NOM : _____	PRENOM : _____
GRADE : _____	Echelon : _____	Indice : _____	
AFFECTATION : _____			
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à : _____		le _____	
(signature)			
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25			